

PROCÈS-VERBAL DE LA 122<sup>e</sup> RÉUNION RÉGULIÈRE DU  
COMITÉ PARITAIRE SANTÉ ET SÉCURITÉ SEMB SAQ,  
TENUE LE MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2005  
À LA SALLE LES SAUTERNES,  
DE L'ÉDIFICE CDM, SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
MME. MARIELLE B. MURRAY, COPRÉSIDENTE PATRONALE DU  
COMITÉ

**Étaient présents :**

Mmes Isabelle Marcoux – Membre patronal  
Carole Massé – Membre syndical  
Marielle B. Murray – Membre patronal  
MM. Claude Rivard – Représentant à la prévention  
James G. Robert – Coprésident syndical  
André Gagnon – Membre syndical  
Jean Gagné – Membre syndical  
Daniel Chartrand – Membre syndical  
Jean-Noël Bordeleau – Membre patronal  
Benoit Gingras - Conseiller à la prévention

**Étaient absents :**

M. Pierre Dénomée – Membre patronal  
M. Gilbert Gravel – Membre patronal

**Invitée présente :**

Mme Lucie Roy – Aménagement – Chargée de projet

**N.B.**

M. Benoit Gingras nous informe que dorénavant Mme Carole Massé assumera la fonction de secrétaire à notre comité et qu'elle sera libérée pour la rédaction des procès-verbaux.

**122.00 Ouverture de la réunion**

Mme. Marielle B. Murray agit à titre de présidente et Mme Carole Massé agit à titre de secrétaire de la réunion. Ouverture de la réunion à 13h 30.

### **122.01 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. James G. Robert et appuyé par M. Jean Gagné l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

### **122.02 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2005**

Mme. Marielle B. Murray fait la lecture du dernier procès-verbal. Suite à plusieurs corrections, il est proposé par M. Jean Gagné et appuyé par Mme. Isabelle Marcoux l'adoption du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2005. Adopté à l'unanimité.

\* La version corrigée sera déposée pour la prochaine réunion.

#### **« Dossier VIP chariot manipulation »**

À ce moment-ci, il est demandé par Mme Murray de traiter ce dossier immédiatement afin de profiter de la présence de Mme. Lucie Roy chargée de ce projet.

Pour débiter, Mme. Roy nous précise que les nouveaux chariots sont très appréciés et que le rayonnage métallique est à revoir et demeure au stage de pilotage. Outre l'Express Repentigny et la Sélection Kirkland, l'installation des succursales de Brossard et St-Jovite était prévu mais malheureusement, seule celle de St-Jovite fût complétée et avec le rayonnage déjà en place. Les autres succursales prévues seront installées après les fêtes.

Voici les éléments discutés :

- La configuration de l'entrepôt devrait être similaire à l'aire de vente.
- Le montage en hauteur du rayonnage se définit comme suit; deux caisses pour la première tablette, trois pour la deuxième et une pour la troisième.
- L'utilisation d'un escabeau à 2 marches sera incluse au projet pilote.
- Un rayonnage peut contenir une charge de 90 caisses et une fiche signalétique indiquera la capacité de poids.
- Prévoir un espace d'entreposage sécuritaire pour les contours amovibles du chariot ainsi que des pictogrammes affichant les normes à respecter lors de la manutention.
- Pour le projet pilote, il est recommandé de sécuriser davantage le rayonnage vu qu'il n'est pas fixé au plancher en permanence.

### **122.03 Suivi des dossiers**

#### Formation SST

M. Rivard demande de prévoir une rencontre avec M. Caillé, responsable de la formation au service des Ventes, afin de statuer sur les différentes formations vu la proximité des budgets. Aussi, il précise que le contenu de celles-ci doit être approuvé par le comité.

Mme. Marcoux nous informe qu'en janvier 2006, le dossier formation sera transféré aux Ressources Humaines.

M. Gagné nous fait part d'une problématique concernant le transpalette Yale. L'absence de patins stabilisateurs provoque un risque de renverse. M. Gingras assurera un suivi.

#### Dérogation SAQ dépôt T-R #33623

M. Gingras nous fait part de la rencontre de clôture dans ce dossier, le 6 décembre dernier en présence de M. Jean-Marc Poulin de la CSST, M. Reynold Tanguay directeur et M. Claude Rivard. Suite à une période d'essai, les employés ont fixé leur choix pour le banc de repos. À l'aide du banc en question, M. Gingras procède à une démonstration. Pour le #33623, il restera à évaluer le nombre requis selon les besoins.

Au niveau corporatif, le dossier a été déposé à Mme. Madeleine Gagnon et il reste à le présenter au service des Ventes afin de prévoir ces achats dans le prochain budget. Malgré la décision de l'inspecteur, M. Rivard ajoute que la présence d'un banc est prévue lors de dégustation dans notre propre programme de prévention. Aussi, une recommandation émanant du comité lors de sa 89<sup>e</sup> réunion, réclamait un minimum d'un banc par succursale. De plus, en additionnant le besoin prévu versus les travailleuses enceintes, ces raisons justifient amplement la demande.

M. Gingras en se basant qu'il y a environ 75 travailleuses enceintes en moyenne dans le réseau, évalue qu'avec la réalité des divisions et les bancs existants déjà, 200 bancs pourraient suffire.

M. Gagné réplique que l'on devrait fixer le minimum à 400 comme recommandé et M. Gingras indique que ceci a été envisagé mais nous devons y aller par priorités.

M. Gagné espère que lors de la présentation de ce dossier, tous les aspects seront couverts. M. Rivard trouve contradictoire cette orientation, d'un côté l'on veut éviter l'intervention de la CSST dans nos dossiers et de l'autre, l'on provoque cette situation.

Mme. Murray précise qu'il y a des incontournables, nous allons devoir présenter le dossier et par la suite nous verrons.

M. Gingras propose d'inviter M. Rivard lors de cette présentation. Celui-ci réplique que cela démontrerait un bel esprit de transparence.

Dossier à suivre.

### **Dossiers prioritaires**

#### Transpalettes manuels

M. Gingras procède au dépôt du questionnaire visant à recenser et à évaluer l'environnement de travail des 156 succursales ayant un transpalette manuel. Cette compilation représente un des éléments du plan d'action. Une inquiétude surgit face aux succursales possédant les deux types (manuel et électrique) de transpalette que l'on voulait exclure du questionnaire. Cette décision sera réévaluée compte tenu de l'ampleur des données à recueillir.

M. Gagné souligne qu'une question concernant la double palettisation devrait être considérée, l'on tente de maximiser le transport sans tenir compte des contraintes de l'utilisation du transpalette manuel.

Une lettre d'introduction doit accompagner le questionnaire pour souligner l'importance de bien répondre et l'aspect paritaire. Nous convenons que l'envoi doit être effectué en janvier afin de maintenir un intérêt sérieux sur l'exercice.

#### Maternité sans danger

M. Gingras nous indique que tout va bien dans ce dossier et qu'il ne reste qu'à peaufiner le programme. Le contenu devra être approuvé avant d'être inclus au programme de prévention.

#### SIMDUT

M. Gingras nous fait part des difficultés rencontrées face aux technicités et à l'introduction de pictogrammes dans le questionnaire pour l'envoi par Intranet. Selon lui, février représente un échéancier envisageable.

#### Dossiers ponctuels

Suite au suivi de M. Dénommée, M. Gingras nous précise que le nettoyage sanitaire des lignes se fait en 2 étapes le mercredi matin à cause de la réunion d'équipe et le travail se termine après l'ouverture de la succursale.

M. Gagné déplore cette situation car ce sont des produits chimiques et qu'un bris représente un risque pour la clientèle tout en privant une section pour le service. Aussi, le changement des tubes est effectué 2 fois l'an, en novembre et en mai, par Jacob Équipement

#23214 St-Constant (PUREL)

M. Gingras nous indique que, suite au suivi de M. Dénommée, la dépense devrait être autorisée considérant l'hygiène et le faible coût.

Considérant que dans les SAQ-Dépôt les employés manipulent des bouteilles insalubres, Mme. Murray suggère d'aviser le coordonnateur de celles-ci afin de rendre disponible ce produit.

Suite à une discussion, nous convenons que ce produit devrait être disponible partout et M. Gingras vérifiera cette possibilité.

#23069 Blainville (propane)

M. Rivard nous informe que le rappel sur Intranet a été fait concernant l'interdiction d'utiliser un appareil au propane pour le lavage de plancher. De plus, Mme. Murray suggère un rappel 2 fois l'an (avril et octobre) pour cette interdiction.

#23117 Asbestos (transpalette manuel)

Suite à une information, M. Rivard nous fait part de sa visite à cette succursale où un incident avec un transpalette manuel s'est produit. À l'extérieur, au service à l'auto, une dénivellation de 9 pouces sur 15 pieds doit être empruntée pour servir les agences. Suite à une distraction, l'employé a vu son appareil déballer la pente et endommager une auto.

Comme cette information était anonyme, M. Rivard déplore le fait que cet incident n'a pas été déclaré via le formulaire (avis d'accident et d'incident du travail) afin de nous permettre de faire de la prévention. Bel exemple qui nous incite à la rigueur lors de l'évaluation de cet appareil. Mme. Murray ajoute que des vérifications seront faites afin pour éclaircir la situation.

#23032 et #23048 (remballage)

M. Robert dénonce le fait que souvent, certains produits reballés sont livrés en succursale sans avoir été nettoyés. Des employés se coupent à

manipuler ces bouteilles sur lesquelles on retrouve du verre brisé. Mme. Murray demande à M. Gingras de contacter le service concerné afin de corriger cette situation.

#### Formation secouriste

M. Gagné propose une relance de cette formation après les fêtes tout en précisant que le règlement exige un secouriste par quart de travail.

#### **122.04 Savoir Réagir**

M. Rivard manifeste son inquiétude suite aux nombreux vols à main armée commis dernièrement. Il dénote un changement de territoire et un phénomène nouveau. Les voleurs, agissant à deux, un s'occupe de la caisse enregistreuse tandis que l'autre se dirige vers le bureau et exige le contenu du coffre-fort sous la menace de son arme.

Il suggère une relance du programme Savoir Réagir auprès de Mme. Catherine Dagenais, dans un premier temps pour faire le point sur le programme et développer une orientation de façon à mieux outiller les employés.

#### **122.05 Affaires nouvelles**

N/A

#### **122.06 Levée de la réunion**

M. Jean Gagné propose la levée de la réunion à 16h20, appuyé par M. James G. Robert.

Marielle B. Murray  
Coprésidente patronale

James G. Robert  
Coprésident syndical